

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

Pau, le 10 MARS 2020

*Service Environnement,  
Montagne, Transition Écologique,  
Forêt  
Bureau Climat Énergie et Bruit*

## Pôle départemental des énergies renouvelables compte-rendu de la réunion du 18 février 2020

**Participants : voir liste annexée**

### **1 – Introduction et présentation des objectifs de la réunion par M. Bouttera - Secrétaire Général de la Préfecture**

En propos introductif, M. le secrétaire général rappelle que l'objectif principal du pôle est de réfléchir sur le développement des énergies renouvelables dans les Pyrénées-Atlantiques. La participation à cette 2<sup>e</sup> réunion prouve que cette question mobilise fortement les acteurs du territoire, les services publics et les professionnels de l'énergie.

L'ordre du jour de la réunion est organisé autour de la présentation des stratégies régionales de l'État et de la Région et d'un point sur le profil énergie et gaz à effet de serre des Pyrénées-Atlantiques.

La réunion se terminera par le compte rendu de la réalisation de la feuille de route 2019 du pôle et la définition des axes de travail pour 2020.

### **2 Stratégie de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine par Christophe Commenge – DREAL Nouvelle-Aquitaine**

Voir diaporama joint en annexe.

Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe des ambitions nationales majeures de 2016 à 2028. L'atteinte de ces objectifs nécessite, en parallèle de l'accélération du développement des énergies renouvelables, un renforcement massif des mesures d'atténuation et de sobriété énergétiques.

Les objectifs de la PPE pour le développement des EnR portent notamment sur :

– le doublement (par rapport à 2017) des capacités de production d'électricité renouvelable installées ;

– la multiplication par 3 à 5 de la production de gaz « vert » d'ici 2028.

À l'horizon d'une dizaine d'années, l'augmentation de la production d'EnR en Nouvelle-Aquitaine reposera essentiellement sur les filières les plus matures et au potentiel de développement le plus significatif à savoir le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre, le bois énergie et la méthanisation.

Pour accompagner ce développement, il a été décidé la mise en place d'une gouvernance adaptée au niveau régional et au niveau départemental avec l'installation de pôles EnR.

Le pôle régional EnR État (SGAR, DREAL, DRAAF, ADEME, DDT(M)) coordonne l'action de l'État, suit le développement des filières, encadre les cellules techniques (biomasse, géothermie, éolien, photovoltaïque) et veille à la cohérence des filières et des stratégies territoriales au regard des objectifs de la PPE.

### **Méthanisation**

Le projet de PPE prévoit de multiplier par 20 le gaz injecté dans les réseaux entre 2017 et 2023 au niveau national et par plus de 40 d'ici 2028.

En Nouvelle-Aquitaine, les nouveaux projets sont agricoles à 82 %. La ligne directrice de la stratégie de l'État est de favoriser un développement encadré de la filière en veillant à la question de l'accès aux ressources.

### **Installations photovoltaïques :**

Le projet de PPE fixe des objectifs nationaux de production de 20,6 GW pour 2023 et d'environ 40 GW pour 2028 et prévoit de nouveaux appels d'offres de 2019 à 2024.

Un principe de développement prioritaire et systématique sur les terrains délaissés et artificialisés est retenu.

### **Bois énergie**

La PPE prévoit une progression de la production de chaleur à partir de bois énergie passant de 123 TWh en 2018 à 169 TWh en 2028. Le projet de SRADDET prévoit une augmentation du nombre d'installations fonctionnant au bois énergie avec une trajectoire décroissante en volume global de production en misant sur l'amélioration de la performance des installations.

2 schémas devraient permettre de consolider ces orientations, il s'agit :

– du schéma régional biomasse, qui vise à mobiliser la biomasse à des fins énergétiques dans le respect des autres usages,

– du programme régional de la Forêt et du Bois, qui vise à développer la mobilisation du bois (document articulé avec le schéma régional Biomasse).

Gérer de manière durable la ressource Forêt-Bois pour une économie décarbonée est l'ambition affichée. Les fonctions de séquestration du carbone, de réservoir de biodiversité... doivent être préservées. L'utilisation du bois industrie ou énergie ne doit pas avoir d'impact sur le bilan gaz à effet de serre de la filière forêt bois.

### **Synthèse des échanges :**

**A. Sanz - ADM 64 :** Le département des Pyrénées-Atlantiques a une filière hydroélectrique importante, pourquoi l'hydroélectricité n'est-elle pas citée dans la stratégie de l'État ?

**C. Commenge - DREAL :** Il n'y a pas d'ambition hydroélectrique dans la PPE. L'hydroélectricité occupe déjà une part significative de la production des EnR. Cette production devrait rester stable dans les prochaines années, l'enjeu résidant davantage dans le renouvellement et l'optimisation des installations existantes que dans le développement de nouvelles capacités.

Un appel d'offres pour une valorisation des seuils existants a été lancé en 2014 avec pour enjeux de rouvrir les ouvrages de petite hydroélectricité tout en respectant les contraintes environnementales.

**J. Tislé - DDTM** : La stratégie régionale de l'État va-t-elle être déclinée au niveau départemental ?

**C. Commenge - DREAL** : La feuille de route stratégique ne fixera pas d'objectifs au niveau départemental. Les objectifs devront être fixés en fonction des initiatives territoriales (SCOT, PCAET). La DREAL sera présente pour l'accompagnement et le conseil des territoires.

### **3 – Volet Climat – Air – Énergie du SRADDET Nouvelle-Aquitaine par Jean-François Louineau – Conseil régional Nouvelle-Aquitaine**

Voir diaporama joint en annexe.

La Loi NOTRe de 2015 a conforté et élargi des compétences de la région et leur a donné pour la première fois un rôle prescriptif. Il est important de souligner que toutes les actions du SRADDET sont conformes à la stratégie Bas Carbone qui en a constitué le fil rouge.

Le message important que la région veut adresser aux territoires au travers des 14 objectifs CAE est celui « *d'arrêter de faire l'autruche* », d'être dans le déni de l'urgence climatique. Il faut prendre des mesures rapidement pour :

- lutter contre les changements climatiques,
- maîtriser et valoriser l'énergie,
- veiller à la qualité de l'air (diminuer notre consommation d'énergie, d'espace... contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air. Dans 95 % des cas, la qualité de l'air est la résultante de la consommation des énergies).

#### **Synthèse des échanges :**

**A. Mignon le Vaillant - COFOR** : Pourquoi la production de bois énergie est-elle indiquée en diminution dans les projections ?

**J-F Louineau – CR NA** : Cette évolution s'explique par un meilleur rendement des installations tant pour les particuliers que pour les chaufferies collectives. La tendance à la baisse devrait se poursuivre avec le renouvellement des équipements.

**MF Sérée - DDTM** : Y aura-t-il une déclinaison territoriale des objectifs du SRADDET ?

**J-F Louineau – CR NA** : La réponse est négative car d'une part les évolutions technologiques rendraient obsolètes rapidement des objectifs fixés par la région et d'autre part la région privilégie une appropriation du volet Climat Air Énergie par les acteurs locaux.

**S. Bordenave - SDEPA** : Pourquoi M. l'Architecte des Bâtiments de France n'est-il pas présent à la réunion du pôle ?

**J. Tislé - DDTM** : M. l'Architecte des Bâtiments de France a été invité. L'AUDAP et le CAUE sont présents.

#### **4 – Présentation du profil Énergie et gaz à effet de serre des Pyrénées-Atlantiques par Mme Amandine Loëb – directrice de l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat (AREC NA)**

Voir diaporama joint en annexe.

Le secteur du bâtiment (résidentiel + tertiaire) représente une part très importante des besoins énergétiques du département (46 %). La part des transports s'élève à 32 %.

La production d'EnR couvre 22,3 % de la consommation d'énergie finale dans le département, ce qui est inférieur au niveau régional (24 %). Elle est dominée par la filière bois essentiellement bois bûche, il y a près de 53 000 logements pour lesquels le bois est l'énergie principale de chauffage (~ 1 résidence principale sur 6) et par la production d'électricité d'origine hydraulique (101 centrales en fonctionnement – 428 MW raccordé au réseau).

#### **Synthèse des échanges :**

**J. Tislé - DDTM :** La production d'EnR est-elle en hausse ou baisse et comment se situe le département au niveau régional ?

**A. Loeb - AREC :** Le département dispose d'un bon mix énergétique. La part des EnR rapportée à la consommation d'énergie finale a augmenté de 1,4 % entre 2016 et 2017. Le développement des EnR doit se faire au regard des besoins du territoire. Il faut noter que la production EnR du département se fait majoritairement pour un usage thermique.

**F. Pit - CCLO :** Où en est le département par rapport à l'objectif de neutralité carbone ? Pourquoi des analyses sur la séquestration ne sont-elles pas réalisées (puits de carbone, forêts, artificialisation des sols...) ?

**A. Mestdagh - ADEME :** La neutralité carbone implique en premier lieu la sobriété et une meilleure efficacité énergétique puis dans un second temps la production d'EnR.

**MF Sérée - DDTM :** Pour atteindre l'objectif du SRADDET à 2030, il faudrait diminuer de 26 % la consommation d'énergie. De multiples dispositifs existent, comment accélérer les économies et l'efficacité énergétique ?

**A. Mestdagh - ADEME :** Les espaces Info Énergie peuvent conseiller et accompagner les particuliers et les acteurs économiques du territoire. Ce conseil allie ingénierie technique et financière (mobilisation des aides directes et des crédits d'impôts). Les gros opérateurs énergétiques contribuent via les certificats d'économie d'énergie. Il faut valoriser ces dispositifs.

**C. Commenge - DREAL :** La Stratégie Nationale Bas Carbone a notamment pour objectif un développement des puits carbone. Outre la séquestration, il est préconisé un développement de l'utilisation des matériaux biosourcés pour les constructions ou pour l'isolation des bâtiments. Enfin, les pratiques agroculturelles ou agroforestières représentent également des solutions.

**J-F Louineau – CR NA :** La lutte contre l'artificialisation des sols, l'étalement urbain sont des objectifs rappelés dans le SRADDET. Il n'est pas normal qu'aujourd'hui encore, le changement climatique et la transition énergétique ne soient pas pris en compte dans nombre de documents d'urbanisme.

## 5 – Bilan feuille de route 2019 par Joëlle Tislé – cheffe de service DDTM

Voir diaporama joint en annexe.

Lors de la réunion du 4 février 2019, il a été décidé l'élaboration :

– d'un **annuaire** regroupant tous les membres de pôle, acteurs de la transition énergétique

Cet annuaire a été réalisé sur la base des renseignements communiqués par les membres du pôle qui ont accepté d'y figurer.

– d'un **guide sur la méthanisation**

Ce guide a été élaboré par un groupe de travail qui a réuni les services de l'État, la chambre d'agriculture et les principaux acteurs de l'énergie. Il a été fait pour aider les porteurs de projet ou les collectivités à identifier les différentes phases d'instruction administratives pour la création d'une unité de méthanisation.

**J-F Louineau – CR NA** : félicite les contributeurs pour la rédaction de ce guide et suggère que soit ajoutée dans l'avant-propos une phrase sur l'ambition du mix énergétique du SRADDET. Elle insiste sur le fait que l'appropriation plus que l'acceptabilité est indispensable. La population ne veut plus de projets exogènes, elle aspire à des projets de territoire. La participation des citoyens voire des riverains est un gage de réussite pour les projets.

– de la création de la **commission opérationnelle d'examen des projets (COP)**, instance de dialogue entre les porteurs de projets, les services instructeurs, les acteurs de l'énergie et les collectivités territoriales. L'objectif de cette commission est d'accompagner l'émergence de bons projets d'EnR.

Elle s'est réunie pour la première fois en janvier dernier et a examiné 4 projets à différents stades de développement :

– 2 projets de centrales photovoltaïques flottantes,

– 1 projet de méthanisation

– la démarche portée par la CCLO et CHEMPARC dans le cadre du projet Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes. Il s'agit d'un cluster d'entreprises pour la production d'EnR.

Il est souligné que l'appropriation des projets par les habitants d'un territoire peut apporter une dynamique et éviter les levées de boucliers qui ont parfois bloqué des projets. C'est pourquoi la présentation des projets en début de réflexion devant la COP est intéressante : elle permet de considérer les enjeux en urbanisme, environnementaux... L'établissement d'une doctrine départementale pour les EnR en déclinaison des schémas régionaux pourrait permettre de mieux encadrer les projets.

## 6 – Propositions de pistes de travail pour 2020

**1 – Rédaction d'un guide des procédures administratives pour les centrales photovoltaïques**

**2 – Proposition de groupes de travail autour des thématiques suivantes :**

– l'agrivoltaïsme dans le 64

**J-F Louineau – CR NA** : un groupe de travail national travaille actuellement sur ce sujet et devrait rendre ses conclusions fin 2020.

– petite hydroélectricité

**E. Bouttera – Préfecture** : Le conseil départemental souhaite engager ce type de réflexion, il faut veiller à ne pas créer de doublons.

**J. Tislé – DDTM** : La DDTM n'a pas vocation à être chef de projet de toutes les réflexions, elle peut s'associer à la démarche engagée par le département.

**A. Loeb – AREC** : suggère de travailler sur le développement des réseaux de chaleur, cela permettrait de travailler sur les énergies thermiques encore peu investies par le pôle.

**A. Mestdagh - ADEME** : plus largement la chaleur renouvelable serait un sujet intéressant notamment la géothermie.

**J. Tislé – DDTM** : Mme Tislé conclut la séance en soulignant que la réduction des consommations d'énergie reste l'approche la plus vertueuse, ce qui est d'ailleurs une ambition du SRADDET. Des réflexions restent à mener sur, entre autres, la mobilité, la qualité architecturale des bâtiments...

Le secrétaire général de la  
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,



Eddie Bouttera